

**Sondage d'opinion publique du CCATM sur la conduite  
sous l'effet de la drogue au Canada**

**Réalisé par :**

**Brian Jonah, chercheur principal CCATM**

**3 octobre 2013**

## Table des matières

1.0	Sommaire .....	3
2.0	Contexte.....	5
3.0	Méthodologie.....	6
3.1	Échantillonnage.....	6
3.2	Questionnaire .....	6
3.3	Taux de réponse.....	7
3.4	Pondération des données .....	7
4.0	Résultats.....	7
4.1	Préoccupation à l'égard des problèmes de sécurité routière .....	7
4.2	Perception d'un changement dans la fréquence des cas de conduite avec facultés affaiblies....	9
4.3	Perception des effets de l'alcool et de différents médicaments et drogues sur la conduite .....	11
4.4	Connaissance des lois régissant la conduite sous l'effet de la drogue .....	13
4.5	Perception de la probabilité d'être arrêté et accusé de conduite avec facultés affaiblies .....	15
4.6	Consommation d'alcool ou d'autres drogues.....	17
4.7	Conduite sous l'effet de l'alcool ou de drogues .....	18
4.8	Soutien aux mesures de prévention de la conduite sous l'effet de l'alcool ou de la drogue .....	20
5.0	Analyse .....	21
6.0	Références .....	24

## 1.0 Sommaire

### Contexte

La conduite sous l'effet de la drogue menaçant de plus en plus la sécurité routière au Canada comme ailleurs, le Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé a rédigé un plan d'action stratégique afin de s'attaquer à ce problème. Parmi les priorités figure l'élaboration de documents aux fins de campagnes de sensibilisation et d'information au Canada. Un sondage de l'opinion publique nationale a été réalisé afin d'orienter le processus.

### Objectif du sondage

Le sondage a pour but d'évaluer le degré de sensibilisation du public en matière de conduite sous l'influence de la drogue, la perception de sa nature, la connaissance de la loi la régissant, l'attitude à l'égard de ce type de conduite avec facultés affaiblies et des mesures de prévention connexes ainsi que le taux de personnes ayant admis avoir conduit sous l'effet de l'alcool ou de la drogue. Les résultats permettront de déterminer les groupes cibles de la campagne de sensibilisation ainsi que le type de message le plus efficace.

### Méthode

Le sondage a été réalisé en novembre 2012 auprès de 1 500 titulaires de permis de conduire canadiens ayant pris le volant au cours des trente jours précédents. La moitié des entrevues s'est déroulée par téléphone (fixe et cellulaire), au moyen d'un système d'appel aléatoire et d'entrevue téléphonique assistée par ordinateur, et l'autre, en ligne, par l'intermédiaire d'un groupe de discussion recruté par le même système d'appel aléatoire. Les répondants sont répartis selon la région aux fins de comparaison. Le taux de réponse a atteint 27 %.

### Résultats

Environ 80 % des répondants se sont dits très préoccupés (6 ou 7 sur une échelle de 7 points) par l'alcool au volant, substance plus inquiétante que les drogues illicites (67 %), comme la cocaïne, et que le cannabis (58 %). Même si 85 % d'entre eux savaient que la conduite sous l'effet de la drogue est un crime, seuls 16 % étaient au courant que la condamnation entraînait une suspension du permis de conduire de 12 mois. La majorité (58 %) était incertaine quant à l'existence de lois administratives régissant la conduite sous l'effet de la drogue dans leur province ou territoire. Selon 26 % des répondants, le nombre de conducteurs en état d'ébriété a augmenté dans les cinq dernières années, alors que 41 % croyaient qu'il en était de même pour la conduite sous l'effet du cannabis. Quelque 90 % étaient fortement en accord avec l'énoncé que l'alcool affaiblit la capacité de conduire, comparativement à 68 % pour le cannabis. En outre, 64 % des personnes interrogées étaient d'avis qu'un conducteur sous l'effet de l'alcool se ferait arrêter et accuser, mais ce taux n'atteint que 26 % en ce qui concerne le cannabis. Environ 16 % des conducteurs ont admis qu'ils avaient pris le volant après plus d'une consommation au cours des trente derniers jours, comparativement à 9,8 % pour les médicaments sur ordonnance, 8,6 % pour les médicaments sans ordonnance, 2,4 % pour le cannabis et moins de 1 % pour les drogues illicites. Bon nombre de répondants soutiennent des mesures comme la suspension immédiate du permis de conduire pendant trois jours relativement à la conduite sous

l'influence de la drogue (76 %) ainsi que l'obligation de subir un test de dépistage de l'alcool ou de la drogue pour les conducteurs impliqués dans un accident grave (84 %), mais 46 % appuient le test antidrogue aléatoire.

## **Conclusions**

Les résultats permettent de cerner certains groupes cibles pour une campagne de sensibilisation (p. ex. les jeunes conducteurs qui consomment du cannabis) ainsi que de souligner l'importance d'informer le public sur l'affaiblissement des facultés par certains médicaments et drogues.

## 2.0 Contexte

La conduite sous l'influence de la drogue menaçant de plus en plus la sécurité routière au Canada comme ailleurs, le Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé a élaboré un cadre de travail quinquennal sur la conduite sous l'effet de la drogue ainsi qu'un plan stratégique de mise en œuvre (Jonah, 2012). Parmi les priorités figure l'élaboration de documents aux fins des campagnes canadiennes de sensibilisation et d'information relativement aux risques de la conduite sous l'effet de la drogue. Un sondage de l'opinion publique nationale a été réalisé afin d'orienter le processus, notamment de déterminer les groupes cibles de la campagne et de ses messages. Il servira éventuellement de point de comparaison pour évaluer l'efficacité des campagnes en fonction de la connaissance et de la perception de la population générale ou de certains groupes particuliers.

La question de la conduite sous l'effet de la drogue a déjà été évaluée par de précédentes études, mais ces dernières portaient surtout sur des substances comme le cannabis. À la suite de son sondage de 2006, la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRBR) révélait que parmi les répondants ayant consommé de la marijuana ou du haschisch au cours des 12 derniers mois, 2,4 % avaient ensuite pris le volant dans les deux heures. Plus récemment (Marcoux et coll., 2011), elle a déterminé que parmi les 21,4 % des conducteurs de 16 à 24 ans qui avaient consommé de la marijuana ou du haschisch au cours des 12 derniers mois, 19,7 % ont déclaré qu'ils avaient conduit un véhicule automobile dans les deux heures suivantes. En tout, 4,2 % des jeunes conducteurs interrogés avaient conduit après avoir consommé du cannabis. Quant aux adultes de 25 ans et plus, 28,8 %, des 5,1 % de consommateurs de marijuana ou de haschisch avaient pris le volant au cours des deux heures suivantes. En tout, 1,5 % des adultes interrogés avaient conduit après avoir consommé du cannabis.

Selon une analyse des données recueillies lors de l'Enquête sur les toxicomanies au Canada en 2004 (Beirness et Davis, 2006), 4,8 % des conducteurs avaient pris le volant après avoir consommé du cannabis, soit le double de la précédente étude, en 1989. Une très grande proportion (21 %) avait entre 16 et 19 ans. En 2002, le Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH) a interrogé les Ontariens de 18 ans et plus et a révélé que 3 % des répondants avaient conduit sous l'effet de la drogue au cours des 12 mois précédents. Selon la même source, ce pourcentage avait chuté à 1,8 % en 2009.

Le sondage décrit ici a pour objectif de déterminer la connaissance, la perception, l'opinion et le comportement à l'égard de la conduite sous l'influence de l'alcool, du cannabis et d'autres drogues illicites (cocaïne et méthamphétamine en cristaux) ainsi que des médicaments sur ordonnance (benzodiazépines) et sans ordonnance (antihistaminiques).

## 3.0 Méthodologie

### 3.1 Échantillonnage

Du 13 au 20 novembre 2012, la société Nanos Research a interrogé un échantillon de 1 500 titulaires canadiens d'un permis de conduire qui avaient pris le volant au cours des trente jours précédents, soit par téléphone, au moyen d'un système d'appel aléatoire et d'entrevue téléphonique assistée par ordinateur, soit par externalisation ouverte en ligne, auprès d'un groupe recruté par le système d'appel aléatoire qui avait répondu au sondage sur Internet. Les entrevues et le recrutement se sont déroulés par téléphone fixe et cellulaire. L'échantillon se voulait représentatif de tous les âges, sexes et régions du Canada, c'est-à-dire la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Nord canadien (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut), les Prairies (Manitoba et Saskatchewan), l'Ontario, le Québec et l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador). Chaque région comptait 230 répondants, à l'exception du Nord, qui en comptait 120. La marge d'erreur est de  $\pm 2,5\%$  à l'échelle nationale et de  $\pm 6,5\%$  pour chaque région, sauf dans le Nord ( $\pm 9,5\%$ ).

### 3.2 Questionnaire

Les questions portaient sur ce qui suit :

- la préoccupation relativement à l'alcool et à la drogue au volant, et à l'utilisation de téléphones cellulaires;
- l'évolution de la situation concernant la conduite avec facultés affaiblies : amélioration, aggravation ou stabilité;
- la diminution de la faculté de conduire en raison de l'alcool et de différentes drogues;
- la connaissance des lois criminelles et administratives régissant la conduite sous l'effet de la drogue;
- la probabilité d'être arrêté par la police et accusé de conduite sous l'effet de l'alcool ou de la drogue;
- la consommation d'alcool ou d'autres drogues;
- la conduite, au cours des trente jours précédents, après consommation d'alcool, de cannabis, d'autres drogues illicites (cocaïne, méthamphétamine en cristaux, ecstasy, PCP ou poussière d'ange) ainsi que de médicaments sur ordonnance (analgésique, tranquillisant, sédatif, antidépresseur, antihistaminique) ou sans ordonnance (relaxant musculaire, agent d'endormissement, décongestionnant, antihistaminique);
- l'avis sur diverses contre-mesures comme la suspension, pendant trois jours, du permis d'un conducteur ayant consommé de la drogue, le test antidrogue aléatoire, l'obligation de subir un test de dépistage pour les conducteurs impliqués dans un accident grave et l'examen physique des conducteurs en bordure de route.

Une étude pilote a été réalisée auprès de 100 répondants afin de vérifier la compréhension des questions en français et en anglais. Il fallait environ 10 minutes aux répondants pour répondre au questionnaire (annexe A) par téléphone, mais ils pouvaient prendre tout leur temps en ligne.

### 3.3 Taux de réponse

Le taux de réponse total s'élève à 27 %, soit 37,7 % en ligne et 21,7 % par téléphone. Il a été calculé en divisant le nombre total des répondants dans le champ (titulaires de permis ayant conduit dans les trente derniers jours) et des non-répondants hors champ qui souhaitent participer, mais n'ont pas été interrogés (non-conducteurs non interrogés) par le nombre total de répondants dans le champ et hors champ (refus par téléphone) et d'appels non acheminés (ligne occupée ou aucune réponse). Cette méthode de calcul est la norme dans le domaine de l'enquête.

### 3.4 Pondération des données

Les données ont été pondérées afin de représenter la distribution de l'âge et du sexe des titulaires de permis canadiens ainsi que leur nombre dans chaque région.

## 4.0 Résultats

### 4.1 Préoccupation à l'égard des problèmes de sécurité routière

Les répondants devaient indiquer, sur une échelle de sept points, dans quelle mesure ils se soucient de divers problèmes de sécurité routière. Le tableau 1 présente le pourcentage de répondants s'étant dits très préoccupés (6 ou 7) par chacun des problèmes, selon la région et à l'échelle du pays. Aux fins de clarté, seules les faibles proportions comprennent une décimale.

L'alcool au volant représente la plus importante préoccupation nationale (78 %), suivi de près par les textos au volant (75 %). Près des deux tiers des répondants craignent le cellulaire au volant ou la conduite sous l'effet de drogues illicites. Une considérable proportion redoute la conduite sous l'influence du cannabis (58 %) alors que moins de la moitié étaient du même avis pour les médicaments sur ordonnance (49 %) ou sans ordonnance (36 %).

Les Québécois se révèlent légèrement plus préoccupés que leurs compatriotes par la conduite sous l'effet de l'alcool (86 %), du cannabis (73 %) et des autres drogues illicites (70 %). En ce qui concerne la conduite sous l'influence de médicaments sur ordonnance, le degré d'inquiétude est le plus élevé en Colombie-Britannique et dans l'Atlantique (53 %) et le plus faible dans le Nord (33 %) et les Prairies (40 %). Quant aux médicaments sans ordonnance, les résidents de l'Atlantique y sont encore les plus sensibles (42 %), à l'inverse de ceux du Nord (16 %). En ce qui concerne le cellulaire, les textos inquiètent un peu plus au Québec (78 %), et les appels, dans l'Atlantique (75 %) et le Nord (75 %).

Problème	C.-B.	Alb.	Nord	Prairies	Ont.	Qc	Atlantique	Canada
<b>Alcool au volant</b>	78	71	80	73	75	86	81	78
<b>Conduite sous l'effet de drogues illicites</b>	65	64	61	68	66	70	67	67

<b>Conduite sous l'effet du cannabis</b>	58	56	49	52	51	73	60	58
<b>Conduite sous l'effet de médicaments sur ordonnance</b>	53	50	33	40	47	52	53	49
<b>Conduite sous l'effet de médicaments sans ordonnance</b>	39	33	16	36	36	35	42	36
<b>Textos au volant</b>	72	74	71	73	76	78	73	75
<b>Cellulaire au volant</b>	68	63	75	62	68	66	75	68

Le pourcentage de répondants très préoccupés par ces mêmes problèmes est présenté en fonction de l'âge et du sexe au tableau 2. Les gens de plus de 65 ans sont les plus sensibles à l'alcool au volant (83 %), à l'inverse des 20 à 24 ans (70 %), qui sont également les moins préoccupés par la conduite sous l'effet du cannabis (45 %), suivis par les 16 à 19 ans (48 %) et les 25 à 34 ans (48 %). Le cannabis tracasse peu les gens de moins de 35 ans, et les drogues illicites en général inquiètent moins les 16 à 19 ans (58 %) que les 55 ans et plus (74 %). Les 16 à 34 ans se préoccupent le moins de la conduite sous l'effet des médicaments sur ordonnance (de 39 à 43 %), à l'inverse des 55 ans et plus, alors que les médicaments sans ordonnance inquiètent davantage les 65 ans et plus (43 %) que les 25 à 34 ans (27 %). De façon générale, le degré d'inquiétude se révèle le plus élevé pour les médicaments et drogues en tous genres pour les 35 ans et plus.

Le degré de préoccupation à l'égard de la communication par textos au volant varie peu d'un âge à l'autre, mais le cellulaire au volant inquiète plus les gens de 45 ans et plus.

Tous problèmes confondus, les femmes sont plus préoccupées que les hommes, mais le cellulaire au volant et la conduite sous l'effet de drogues illicites ou de médicaments sans ordonnance affichent un écart de plus de 10 %.

Problème	Âge							Sexe	
	16-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 ans et plus	Homme	Femme
<b>Alcool au volant</b>	79	70	77	75	78	80	83	77	84



<b>Conduite sous l'effet de drogues illicites</b>	58	64	62	65	<b>65</b>	74	74	61	72
<b>Conduite sous l'effet du cannabis</b>	48	45	48	58	56	65	73	54	62
<b>Conduite sous l'effet de médicaments sur ordonnance</b>	39	41	43	52	48	54	57	46	53
<b>Conduite sous l'effet de médicaments sans ordonnance</b>	35	34	27	39	38	36	43	31	42
<b>Textos au volant</b>	76	76	74	74	73	76	78	72	79
<b>Cellulaire au volant</b>	63	53	67	64	70	73	73	60	75

## 4.2 Perception d'un changement dans la fréquence des cas de conduite avec facultés affaiblies

Les répondants devaient également se prononcer sur la fréquence des cas de conduite sous l'effet de l'alcool, du cannabis, des autres drogues illicites ainsi que des médicaments sur ordonnance et sans ordonnance au cours des cinq dernières années : augmentation, diminution ou stabilité. Le tableau 3 présente le pourcentage de répondants croyant à une augmentation, réparti selon le type et la région, ainsi que le total national.

À l'échelle canadienne, des taux quasi équivalents de répondants croient à une augmentation du nombre de cas de conduite sous l'effet du cannabis (41 %), de médicaments sur ordonnance (40 %) et de drogues illicites (39 %) au cours des cinq dernières années. Un nombre inférieur de répondants étaient de cet avis pour l'alcool (26 %) et les médicaments sans ordonnance (32 %). Les répondants de l'Atlantique sont les plus nombreux à dire que les cas d'alcool au volant ont augmenté (38 %), à l'inverse des Britanno-Colombiens (19 %), et ceux de l'Ontario et de l'Alberta sont aux antipodes du spectre à l'égard du cannabis (respectivement 48 % et 32 %). En ce qui concerne les drogues illicites, les résidents de l'Alberta (31 %) et de la Colombie-Britannique (30 %) croient moins qu'ailleurs à une augmentation. C'est en Ontario que l'on trouve le pourcentage le plus élevé à l'égard des médicaments sur ordonnance (47 %) et sans ordonnance (38 %).

<b>Tableau 3 – Pourcentage croyant à une augmentation des cas au cours des cinq dernières années, selon la région</b>								
<b>Type de conduite avec facultés affaiblies</b>	<b>Région</b>							
	<b>C.-B.</b>	<b>Alb.</b>	<b>Nord</b>	<b>Prairies</b>	<b>Ont.</b>	<b>Qc</b>	<b>Atlantique</b>	<b>Canada</b>
<b>Alcool au volant</b>	19	23	36	29	29	22	38	26
<b>Conduite sous l'effet du cannabis</b>	35	32	41	36	48	38	43	41
<b>Conduite sous l'effet de drogues illicites</b>	30	31	41	38	42	41	43	39
<b>Conduite sous l'effet de médicaments sur ordonnance</b>	30	34	29	35	47	41	39	40
<b>Conduite sous l'effet de médicaments sans ordonnance</b>	25	22	26	31	38	33	27	32

Le tableau 4 présente le pourcentage de répondants croyant à une augmentation, selon l'âge et le sexe. Les 20 à 24 ans croient moins à l'augmentation des cas d'alcool au volant (17 %) que les 16 à 19 ans (30 %) et que les 65 ans et plus (30 %). Pour le cannabis, la même perception est plus répandue chez les 16 à 19 ans (45 %), mais l'écart d'un âge à l'autre est assez faible. Par contre, elle augmente graduellement en fonction de l'âge en ce qui concerne les drogues illicites. Sur la question des médicaments sur ordonnance et sans ordonnance, la thèse de l'augmentation est moins populaire chez les 16 à 19 ans (respectivement 32 % et 27 %) que chez les gens plus âgés.

Les femmes croient plus que les hommes à une augmentation des cas de conduite sous l'effet des drogues illicites ainsi que des médicaments sur ordonnance et sans ordonnance au cours des cinq dernières années.

Tableau 4 – Pourcentage croyant à une augmentation des cas au cours des cinq dernières années, selon le type, l'âge et le sexe									
Type de conduite avec facultés affaiblies	Âge							Sexe	
	16-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 ans et plus	Homme	Femme
Alcool au volant	30	17	21	25	28	20	30	26	27
Conduite sous l'effet du cannabis	45	39	40	44	41	40	39	41	41
Conduite sous l'effet de drogues illicites	36	35	36	37	39	39	48	33	45
Conduite sous l'effet de médicaments sur ordonnance	32	39	45	40	41	41	37	35	46
Conduite sous l'effet de médicaments sans ordonnance	27	37	34	31	30	35	30	29	35

### 4.3 Perception des effets de l'alcool et de différents médicaments et drogues sur la conduite

Les répondants devaient indiquer, sur une échelle de sept points, dans quelle mesure ils étaient d'accord ou en désaccord avec l'affirmation que différentes substances (alcool, médicaments, drogues) diminuent la capacité de conduire d'une personne. Le tableau 5 montre le pourcentage s'étant dit fortement en accord (6 ou 7) avec l'affirmation, en fonction de la région et à l'échelle nationale.

Partout au Canada, environ 90 % des répondants croient fortement que l'alcool et les drogues illicites affaiblissent la capacité de conduire, la plus faible proportion se trouvant au Québec. Plus ou moins les deux tiers des Canadiens sont d'avis que le cannabis a le même effet, mais surtout les Albertains (76 %) et les Québécois (75 %). Un peu plus de la moitié des répondants partagent cette opinion à l'égard des médicaments sur ordonnance, mais plutôt dans le Nord (60 %) qu'au Québec (49 %). Toutefois, un faible 40 % croit qu'il en va de même pour les médicaments sans ordonnance, taux variant peu d'une région à l'autre. Il importe de mentionner que les répondants croient davantage à l'effet affaiblissant de l'alcool et des drogues illicites qu'à celui du cannabis ou des médicaments.

Le tableau 6 montre le pourcentage des répondants ayant déclaré croire fortement à l'effet affaiblissant de différentes substances, en fonction de l'âge et du sexe. Quel que soit l'âge, la plupart des répondants (de 89 % à 94 %) imputent à l'alcool des propriétés affaiblissantes. Une faible variation s'observe à l'égard du cannabis, mais aucune tendance claire ne se dégage : les conducteurs de 16 à 19 ans, de 25 à 34 ans et de 45 à 64 ans se partagent un taux de 66 %, alors que le plus élevé se trouve chez les 20 à 24 ans (76 %). Toutefois, l'observation de la moyenne par tranche d'âge permet d'accorder le plus faible taux d'accord aux 16 à 19 ans (moyenne = 5,49). Quant aux drogues illicites, ce sont les adolescents qui conviennent le moins de leur effet (81 %), mais le pourcentage augmente généralement en fonction de l'âge. Les conducteurs de 16 à 19 ans et de 25 à 34 ans croient plus que les autres groupes à l'influence des médicaments sur ordonnance (respectivement 58 % et 62 %), surtout les gens de 35 ans et plus. En ce qui concerne les médicaments sans ordonnance, l'on convient beaucoup plus de leur effet négatif sur la faculté de conduire chez les 21 à 24 ans (51 %) que chez les 55 à 64 ans (36 %). En général, les femmes sont les plus enclines à croire à l'effet néfaste des diverses substances, plus particulièrement le cannabis, les drogues illicites et les médicaments sur ordonnance.

<b>Tableau 5 – Pourcentage croyant fortement à l'influence négative de diverses substances sur la conduite, selon la région</b>								
<b>Type de conduite avec facultés affaiblies</b>	<b>Région</b>							
	<b>C.-B.</b>	<b>Alb.</b>	<b>Nord</b>	<b>Prairies</b>	<b>Ont.</b>	<b>Qc</b>	<b>Atlantique</b>	<b>Canada</b>
<b>Alcool au volant</b>	94	91	91	91	94	87	92	92
<b>Conduite sous l'effet du cannabis</b>	70	76	68	67	65	75	63	68
<b>Conduite sous l'effet de drogues illicites</b>	93	91	97	89	90	87	90	90
<b>Conduite sous l'effet de médicaments sur ordonnance</b>	56	51	60	52	56	49	54	55
<b>Conduite sous l'effet de médicaments sans ordonnance</b>	46	41	44	45	45	41	43	43

Tableau 6 – Pourcentage croyant fortement à l'influence négative de diverses substances sur la conduite, selon l'âge et le sexe									
Type de conduite avec facultés affaiblies	Âge							Sexe	
	16-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 ans et plus	Homme	Femme
Alcool au volant	89	90	89	92	94	92	93	89	95
Conduite sous l'effet du cannabis	66	76	66	74	66	66	73	64	74
Conduite sous l'effet de drogues illicites	81	87	90	91	91	93	88	86	95
Conduite sous l'effet de médicaments sur ordonnance	58	55	62	53	53	53	53	49	61
Conduite sous l'effet de médicaments sans ordonnance	44	51	44	46	44	36	44	40	47

#### 4.4 Connaissance des lois régissant la conduite sous l'effet de la drogue

Le tableau 7 présente le degré de connaissance, qui varie faiblement, des lois administratives et criminelles régissant la conduite sous l'effet de la drogue, selon la région et à l'échelle nationale. Même si la grande majorité des répondants sait qu'elle constitue une infraction au Code criminel du Canada, seuls 16 % pouvaient affirmer que la durée de suspension du permis de conduire imposée à un contrevenant s'élève à 12 mois. Le plus faible taux de bonne réponse se trouve en Colombie-Britannique (10 %) et le plus élevé, dans le Nord et l'Atlantique (26 %). Plus de la moitié des répondants ne pouvaient déclarer avec certitude que leur province ou territoire appliquait des lois administratives à effet immédiat à l'égard des conducteurs sous l'effet de la drogue (sept administrations en ont).

Tableau 7 – Pourcentage connaissant l'existence de lois régissant la conduite sous l'effet de la drogue, selon la région								
Aspect évalué	Région							
	C.-B.	Alb.	Nord	Prairies	Ont.	Qc	Atlantique	Canada
La conduite sous l'effet de la drogue est une infraction au Code criminel	86	83	83	86	87	82	81	85
Le permis d'un conducteur accusé de conduite sous l'effet de la drogue est suspendu pour 12 mois	10	17	26	18	16	16	26	16
Incertain de l'existence de lois administratives	56	56	43	58	61	53	59	58

Le tableau 8 présente la connaissance des répondants à l'égard des lois, selon l'âge et le sexe. Les 16 à 19 ans représentent le groupe le plus au courant que la conduite sous l'effet de la drogue constitue une infraction au Code criminel (90 %), à l'inverse des 65 ans et plus (77 %). Les hommes (90 %) le savent davantage que les femmes (79 %). Avec 10 %, les 20 à 24 ans savaient moins que tous que la durée de suspension est de 12 mois, et le degré d'incertitude concernant l'existence de lois administratives était le plus élevé chez les 25 à 34 ans. Presque autant de femmes que d'hommes étaient conscients de la durée de suspension du permis, mais le degré d'incertitude était plus élevé chez elles (63 %).

Tableau 8 – Pourcentage connaissant l'existence de lois régissant la conduite sous l'effet de la drogue, selon l'âge et le sexe									
Aspect évalué	Âge							Sexe	
	16-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 ans et plus	Homme	Femme
La conduite sous l'effet de la drogue est une infraction au Code criminel	92	85	88	88	84	84	77	90	79

<b>Le permis d'un conducteur accusé de conduite sous l'effet de la drogue est suspendu pour 12 mois</b>	18	10	18	19	15	16	15	17	15
<b>Incertain de l'existence de lois administratives</b>	50	51	61	62	65	47	57	53	63

#### 4.5 Perception de la probabilité d'être arrêté et accusé de conduite avec facultés affaiblies

Les répondants devaient indiquer, sur une échelle de sept points, la probabilité pour un conducteur sous l'effet de l'alcool ou de drogues d'être arrêté par la police et accusé. Le tableau 9 montre le pourcentage d'entre eux ayant répondu que la situation était fort probable (6 ou 7), selon la substance et la région, ainsi qu'à l'échelle nationale. Environ les deux tiers des conducteurs canadiens jugeaient fort probable qu'un conducteur sous l'effet de l'alcool soit arrêté par la police et accusé. Cette perception est plus répandue au Québec (81 %) qu'ailleurs. Il n'y a qu'environ le quart des conducteurs interrogés qui croient à l'arrestation et à l'accusation liées à la consommation de cannabis, la plus grande proportion étant au Québec (42 %). Près de 40 % ont le même avis à l'égard des drogues illicites, dont la majorité se trouve encore au Québec (52 %). Moins de 10 % des répondants croient qu'un conducteur sous l'effet de médicaments, sur ou sans ordonnance, sera arrêté et accusé, mais la plus grande partie se trouve toujours au Québec.

De façon générale, on juge qu'un conducteur risque moins l'arrestation s'il est sous l'effet de la drogue que de l'alcool. Les Québécois sont les plus enclins au pays à croire qu'un conducteur sous l'effet de l'alcool ou de la drogue sera arrêté et accusé.

<b>Tableau 9 – Pourcentage croyant fortement à l'arrestation et à l'accusation d'un conducteur avec facultés affaiblies, selon la région</b>								
	<b>Région</b>							
<b>Type de conduite avec facultés affaiblies</b>	<b>C.-B.</b>	<b>Alb.</b>	<b>Nord</b>	<b>Prairies</b>	<b>Ont.</b>	<b>Qc</b>	<b>Atlantique</b>	<b>Canada</b>
<b>Alcool au volant</b>	55	54	64	59	61	81	65	64
<b>Conduite sous l'effet du cannabis</b>	18	26	14	20	23	42	21	26

<b>Conduite sous l'effet de drogues illicites</b>	35	35	42	33	37	52	33	39
<b>Conduite sous l'effet de médicaments sur ordonnance</b>	7	4	3	7	7	10	9	8
<b>Conduite sous l'effet de médicaments sans ordonnance</b>	5	3	3	5	5	9	7	6

<b>Tableau 10 – Pourcentage croyant fortement à l'arrestation et à l'accusation d'un conducteur avec facultés affaiblies, selon l'âge et le sexe</b>									
<b>Type de conduite avec facultés affaiblies</b>	<b>Âge</b>							<b>Sexe</b>	
	<b>16-19</b>	<b>20-24</b>	<b>25-34</b>	<b>35-44</b>	<b>45-54</b>	<b>55-64</b>	<b>65 ans et plus</b>	<b>Homme</b>	<b>Femme</b>
<b>Alcool au volant</b>	64	70	60	62	69	65	59	62	66
<b>Conduite sous l'effet du cannabis</b>	27	23	25	31	28	24	26	24	28
<b>Conduite sous l'effet de drogues illicites</b>	42	38	42	40	40	38	34	36	43
<b>Conduite sous l'effet de médicaments sur ordonnance</b>	2	6	7	11	7	5	12	8	11
<b>Conduite sous l'effet de médicaments sans ordonnance</b>	5	4	7	8	2	4	9	5	5



Le tableau 10 montre l'avis des répondants sur la probabilité d'arrestation et d'accusation pour conduite avec facultés affaiblies selon l'âge et le sexe. Aucune corrélation ne se dessine selon les différents groupes d'âge, mais les femmes croient un peu plus que les hommes que la conduite sous l'effet de l'alcool, du cannabis, d'autres drogues illicites ou de médicaments sur ordonnance entraînera l'arrestation et l'accusation.

#### 4.6 Consommation d'alcool ou d'autres drogues

Les répondants devaient indiquer s'ils avaient consommé de l'alcool, du cannabis, d'autres drogues illicites ou encore des médicaments sur ordonnance ou sans ordonnance dans les trente jours précédents. Le tableau 11 montre le pourcentage ayant répondu affirmativement.

Près de 70 % des Canadiens interrogés avaient pris de l'alcool au cours des trente jours précédents, puis viennent les médicaments sans ordonnance (23 %) et sur ordonnance (19 %), le cannabis (6 %) et les autres drogues illicites (1 %). La consommation d'alcool était moins fréquente dans l'Atlantique (60 %) que dans le Nord (78 %) et, malgré la faible variation entre les régions, le cannabis était plus répandu en Colombie-Britannique (9 %) qu'en Alberta (2 %). Partout, la consommation d'autres drogues illicites tournait autour de 1 %. En ce qui concerne les médicaments sur ordonnance, on en faisait moins l'usage en Alberta (12 %) qu'ailleurs, tout à l'inverse des médicaments sans ordonnance en Colombie-Britannique (29 %).

Tableau 11 – Pourcentage ayant consommé de l'alcool, des drogues ou des médicaments dans les 30 derniers jours, selon la région								
Substance consommée dans les 30 jours précédents	Région							
	C.-B.	Alb.	Nord	Prairies	Ont.	Qc	Atlantique	Canada
Alcool	74	71	78	65	68	72	60	69
Cannabis	9	2	5	4	7	4	5	6
Drogues illicites	1	0	0	1	1	0	1	1
Médicaments sur ordonnance	17	12	20	21	21	18	21	19
Médicaments sans ordonnance	29	23	20	21	21	27	21	23

Le tableau 12 présente la consommation d'alcool et de drogues selon l'âge et le sexe. L'alcool était un peu moins répandu chez les 55 ans et plus, et le cannabis l'était plus chez les 16 à 19 ans (12 %) et les 25 à 34 ans (11 %). Malgré la faible proportion, les drogues illicites étaient légèrement plus populaires auprès des 16 à 19 ans (4 %). Bien que l'on s'attende à trouver bon nombre de consommateurs de

médicaments sur ordonnance chez les gens âgés, ils sont plus nombreux chez les 25 à 34 ans (25 %), à l’opposé des 16 à 24 ans. On observe peu de variation à l’égard des médicaments sans ordonnance, moins courants chez les 25 à 34 ans (18 %). Si les hommes avaient consommé plus souvent de l’alcool ou du cannabis que les femmes, celles-ci prenaient davantage de médicaments sur ordonnance.

<b>Tableau 12 – Pourcentage ayant consommé de l’alcool, des drogues ou des médicaments dans les 30 derniers jours, selon l’âge et le sexe</b>									
<b>Substance consommée dans les 30 jours précédents</b>	<b>Âge</b>							<b>Sexe</b>	
	<b>16-19</b>	<b>20-24</b>	<b>25-34</b>	<b>35-44</b>	<b>45-54</b>	<b>55-64</b>	<b>65 ans et plus</b>	<b>Homme</b>	<b>Femme</b>
<b>Alcool</b>	73	67	67	74	73	66	65	71	68
<b>Cannabis</b>	12	4	11	7	5	3	1	7	5
<b>Drogues illicites</b>	4	0	2	0	1	0	0	1	1
<b>Médicaments sur ordonnance</b>	7	12	25	17	22	18	19	14	24
<b>Médicaments sans ordonnance</b>	24	27	18	24	24	26	22	23	23

#### 4.7 Conduite sous l’effet de l’alcool ou de drogues

Le tableau 13 montre le pourcentage de conducteurs qui avaient pris le volant au moins une fois après la consommation d’alcool, de drogue ou de médicaments au cours des trente jours précédents. À l’échelle canadienne, environ 16 % des répondants ont admis qu’ils avaient conduit moins de deux heures après avoir pris plus d’un verre d’alcool standard. L’alcool au volant était plus courant dans les Prairies (22 %) et moins dans l’Atlantique (12 %). En moyenne, 2,4 % des personnes interrogées avaient pris du cannabis puis le volant dans les quatre heures, bien plus souvent dans le Nord (5 %) qu’en Alberta (0,6 %). Moins de 1 % des répondants ont admis la même chose à l’égard d’autres drogues illicites. Près de 10 % avaient conduit sous l’effet de médicaments sur ordonnance et 8,6 % sous l’effet de médicaments sans ordonnance, le plus souvent au Québec, dans les deux cas (13 % et 15,7 %).

Le tableau 14 dévoile le taux de conduite avec facultés affaiblies par l’alcool, la drogue ou les médicaments, selon l’âge et le sexe. La conduite après plus d’une consommation, variant peu d’un groupe d’âge à l’autre, se rencontrait le moins souvent chez les 65 ans et plus (11,5 %). La plus fréquente admission de conduite dans les quatre heures suivant la consommation de cannabis provenait des jeunes de 16 à 34 ans (de 2,5 % à 4,3 %). La conduite après consommation de drogues illicites était un peu plus fréquente chez les 16 à 19 ans. Par ailleurs, les 45 à 54 ans avaient le plus souvent conduit sous l’effet de médicaments sur ordonnance (12,6 %), contrairement aux 16 à 24 ans (de 1,3 % à 4 %).

De même, ceux-ci avaient le plus rarement pris le volant après l'usage de médicaments sans ordonnance (3,3 %), au contraire des 65 ans et plus (10,9 %). Plus que les femmes, les hommes avaient conduit sous l'effet de l'alcool (22 %) ou du cannabis (2,9 %), mais elles l'avaient davantage fait après consommation de médicaments sur ordonnance (13,2 %).

Tableau 13 – Pourcentage ayant conduit sous l'effet de l'alcool, de drogues ou de médicaments dans les 30 derniers jours, selon la région								
Au cours des 30 derniers jours, conduite sous l'effet de diverses substances	Région							
	C.-B.	Alb.	Nord	Prairies	Ont.	Qc	Atlantique	Canada
Alcool	17,0	17,6	15,7	22,1	13,0	17,3	12,1	15,5
Cannabis	2,7	0,6	5,0	2,1	2,5	1,6	2,3	2,4
Drogues illicites	0	0	0	0	0,3	0	0	0,1
Médicaments sur ordonnance	8,4	7,1	8,3	9,7	8,9	13,0	9,9	9,8
Médicaments sans ordonnance	11,9	8,4	2,9	9,1	4,4	15,7	8,2	8,6

Tableau 14 – Pourcentage ayant conduit sous l'effet de l'alcool, de drogues ou de médicaments dans les 30 derniers jours, selon l'âge et le sexe									
Au cours des 30 derniers jours, conduite sous l'effet de diverses substances	Âge							Sexe	
	16-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 ans et plus	Homme	Femme
Alcool	15,9	16,7	15,8	14,6	16,0	17,3	11,5	22,2	8,4
Cannabis	2,5	3,3	4,3	1,1	2,1	1,3	1,0	2,9	0,6
Drogues illicites	1,0	0	0	0	0	0	0	0,1	0
Médicaments sur ordonnance	4,0	1,3	11,5	6,6	12,6	11,8	9,2	5,9	13,2
Médicaments sans ordonnance	7,1	3,3	7,8	9,1	9,9	8,0	10,9	9,4	7,7

## 4.8 Soutien aux mesures de prévention de la conduite sous l'effet de l'alcool ou de la drogue

Les répondants devaient indiquer, sur une échelle de sept points, s'ils étaient en accord ou en désaccord avec différentes mesures visant à réduire les cas de conduite sous l'effet de l'alcool, de drogues ou de médicaments. Le tableau 15 présente le pourcentage s'étant dit fortement en accord avec ces mesures (6 ou 7), selon la région et à l'échelle nationale. Un peu plus des trois quarts des répondants se sont déclarés fortement en accord avec la suspension immédiate pendant trois jours du permis pour conduite sous l'effet de la drogue, 79 %, avec l'examen physique (comme le test normalisé de sobriété administré sur place) d'une personne soupçonnée de conduite sous l'effet de la drogue, 84 %, avec l'analyse de salive obligatoire pour les conducteurs impliqués dans un accident avec mort ou blessé grave et seulement 46 % soutiennent le test antidrogue aléatoire. La suspension de trois jours trouve le plus de partisans dans l'Atlantique (80 %), l'examen physique, dans le Nord (92 %), le test au hasard, dans le Nord également (50 %) et l'examen obligatoire lors d'un accident, dans l'Atlantique (91 %).

Mesure de prévention	Région							
	C.-B.	Alb.	Nord	Prairies	Ont.	Qc	Atlantique	Canada
<b>Suspension du permis d'un contrevenant durant trois jours</b>	74	75	77	75	76	76	80	76
<b>Examen physique sur place obligatoire</b>	81	77	92	80	78	81	85	79
<b>Analyse de salive au hasard sur place</b>	31	40	50	36	36	48	47	46
<b>Test de dépistage d'alcool ou de drogue obligatoire lors d'un accident grave</b>	83	86	89	83	80	88	91	84

Le tableau 16 montre le pourcentage de répondants appuyant chaque mesure selon l'âge et le sexe. En général, les conducteurs de 55 ans et plus soutiennent davantage les mesures que ceux de 20 à 24 ans, et il en va de même pour les femmes comparativement aux hommes.

Tableau 16 – Pourcentage appuyant fortement les mesures de prévention de la conduite sous l’effet de l’alcool ou de la drogue, selon l’âge et le sexe									
Mesure de prévention	Âge							Sexe	
	16-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 ans et plus	Homme	Femme
Suspension du permis d’un contrevenant durant trois jours	74	64	75	83	69	82	79	70	82
Examen physique sur place obligatoire	77	66	78	77	81	80	87	73	86
Analyse de salive au hasard sur place	33	25	33	44	39	41	50	33	46
Test de dépistage d’alcool ou de drogue obligatoire lors d’un accident grave	78	65	80	85	85	89	91	79	88

## 5.0 Analyse

Selon les résultats du sondage décrit ici, les Canadiens se préoccupent davantage de la conduite sous l’effet de l’alcool que des drogues et médicaments, malgré le statut d’égalité que leur confèrent les données des enquêtes routières et du bureau du coroner. Les personnes de moins de 35 ans étant les moins préoccupées par la conduite sous l’effet de la drogue, elles sont vraisemblablement moins au fait des risques connexes. La sensibilisation de la population semble en bonne voie puisque la majorité des répondants croit que les cas d’alcool au volant ont diminué au cours des cinq dernières années, alors que 40 % croient l’inverse au sujet de la conduite sous l’effet de la drogue, particulièrement le cannabis et les autres drogues illicites, ou des médicaments sur ordonnance. Même si la grande majorité des conducteurs interrogés est d’avis que l’alcool et les drogues illicites comme la cocaïne et la méthamphétamine en cristaux diminuent la faculté de conduire, seuls les deux tiers en accusent le cannabis. À peine plus de 50 % conviennent que la capacité de conduire diminue sous l’effet de médicaments sur ordonnance, mais moins de 50 % en ce qui concerne ceux sans ordonnance. Peu de conducteurs de 16 à 19 ans attribuent des propriétés affaiblissantes aux drogues illicites et au cannabis,

et certains groupes d'âge plus avancés partagent leur avis au sujet de ce dernier. Malgré le peu de variation d'un âge à l'autre, les 35 ans et plus croient moins que les autres à l'effet des médicaments sur ordonnance. Ces résultats laissent se dessiner une campagne d'information concernant les effets du cannabis et des autres drogues illicites sur la conduite auprès des adolescents, ainsi qu'une autre, sur les effets possibles des médicaments sur ordonnance, s'adressant aux conducteurs adultes. De même, puisque les femmes conviennent plus que les hommes des effets qu'ont toutes les substances sur la conduite, ces derniers représentent un autre public cible potentiel.

Même si la plupart des répondants savent que la conduite sous l'effet de la drogue est un crime, peu pouvaient dire qu'elle entraîne une suspension du permis de conduire pendant 12 mois ou si elle est régie par des lois administratives dans leur région. Les femmes ainsi que les conducteurs de 45 ans et plus seraient moins au fait que la conduite sous l'influence de la drogue peut mener à une accusation en vertu du Code criminel. De plus, les 25 à 54 ans et les femmes présentant le plus grand degré d'incertitude à l'égard de l'existence de lois administratives dans leur région, ces deux groupes pourraient faire l'objet d'une campagne de sensibilisation.

Selon les personnes interrogées, le conducteur sous l'effet de l'alcool risque plus l'arrestation et l'accusation que celui ayant consommé de la drogue. Les Québécois craignent davantage que les autres l'arrestation et l'accusation pour conduite avec facultés affaiblies, quelle que soit la substance. Cette crainte ne semble pas connaître de variation en fonction de l'âge, mais plutôt selon le sexe puisque les femmes y seraient plus sensibles que les hommes. Les campagnes de sensibilisation pourraient porter sur le programme de classification et d'évaluation des drogues des experts en reconnaissance afin de modifier la perception de la population à ce sujet.

Quelque 70 % des personnes interrogées avaient consommé de l'alcool dans les trente jours précédents, ce qui corrobore les résultats d'autres enquêtes (FRBR, 2012), mais moins dans l'Atlantique qu'ailleurs. De plus, la Colombie-Britannique affiche le plus grand taux de consommation de cannabis et de médicaments sans ordonnance, et l'Alberta, le plus bas en matière de médicaments sur ordonnance.

Environ 16 % des conducteurs ont admis avoir pris le volant au plus deux heures après plus d'une consommation d'alcool au cours des trente jours précédents. Ce résultat rappelle les 17 % dévoilés à la suite de l'étude de la FRBR (2012), réalisée sensiblement à la même période, qui reprenait les mêmes paramètres sans préciser la quantité d'alcool consommée. Le taux d'admission de conduite sous l'effet du cannabis n'atteignait pas celui lié à l'alcool (2,6 %). Ces aveux étaient plus fréquents chez les 16 à 35 ans et les hommes. Les résultats à cet égard se rapprochent de ceux de la FRBR, datant de 2006 (2,4 %). Lors de leur enquête routière de 2012 en Colombie-Britannique, Beasley et Beirness (2012) avaient obtenu un taux de 4,4 % de conducteurs sous l'effet du cannabis, qui dépasse celui du sondage décrit ici. La différence entre les pourcentages peut s'expliquer par la conviction que les enquêteurs ne pouvaient détecter la présence de cannabis ou d'autres drogues sur-le-champ au moyen de l'échantillon de salive, alors que les répondants au sondage décrit devaient déclarer qu'ils avaient conduit sous l'effet du cannabis. De même, moins de 1 % des conducteurs ont admis la consommation de drogues illicites (cocaïne, méthamphétamine en cristaux) dans le présent cas, mais ce pourcentage atteignait 4,9 % lors

de l'enquête routière en Colombie-Britannique, ce qui laisse présager un biais causé par la réticence à déclarer un comportement illégal.

Même si quelque 4 % des répondants avaient pris des médicaments sur ordonnance avant de conduire, impossible de déterminer leur effet sur la conduite, le cas échéant, puisque la substance précise pouvait n'avoir aucun effet ou la personne pouvait y être habituée au point de conserver entièrement sa faculté de conduire. Qui plus est, il est parfois plus sécuritaire de prendre un médicament sur ordonnance que de l'éviter, notamment s'il est lié à un problème cardiaque. Les 16 à 25 ans étaient les moins nombreux à avoir conduit sous l'effet d'un médicament sur ordonnance, à l'inverse des femmes. Davantage de personnes avaient conduit après avoir pris des médicaments sans ordonnance (7,1 %), surtout celles de plus de 35 ans.

Si les gens demeurent plus prompts à admettre la conduite après consommation d'alcool que celle de drogues ou de médicaments, il serait possible de suivre l'évolution de cette dernière au fil du temps.

La majorité du public (plus de 75 %) soutient une suspension du permis de trois jours pour conduite avec facultés affaiblies par la drogue, l'examen physique obligatoire (p. ex. test normalisé de sobriété administré sur place) pour tout conducteur soupçonné ainsi que l'obligation de fournir immédiatement un échantillon de salive pour tout conducteur impliqué dans un accident avec mort ou blessé. En revanche, moins de 50 % appuient le test antidrogue aléatoire sans raison valable. Les autorités pourraient mettre en place certaines de ces mesures sachant qu'elles ont l'aval du public.

## 6.0 Références

BEASLEY, E. et D. BEIRNESS. *Alcohol and Drug Use Among Drivers Following the Introduction of Immediate Roadside Prohibitions in British Columbia: Findings from the 2012 Roadside Survey*, Victoria, ministère de la Justice de la Colombie-Britannique, 2012.

BEIRNESS, D. et C. DAVIS. *Driving under the influence of cannabis: Analysis drawn from the 2004 Canadian Addiction Survey*, Ottawa, Centre canadien de lutte contre les toxicomanies, 2006.

CENTRE DE TOXICOMANIE ET DE SANTÉ MENTALE. « Cannabis Use and Driving Among Ontario Adults », *2009 CAMH Monitor eReport*, Toronto, Centre de toxicomanie et de santé mentale, 2009.

JONAH, B. *Cadre de travail sur la conduite et les drogues*, Ottawa, Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé, 2012.

MARCOUX, K., R. ROBERTSON et W. VANLAAR. *Sondage sur la sécurité routière : Les jeunes et l'alcool au volant*, Ottawa, Fondation de recherches sur les blessures de la route, 2011.

FONDATION DE RECHERCHES SUR LES BLESSURES DE LA ROUTE. *Sondage sur la sécurité routière 2005 : Les drogues et la conduite*, Ottawa, Fondation de recherches sur les blessures de la route, 2006.

FONDATION DE RECHERCHES SUR LES BLESSURES DE LA ROUTE. *Sondage sur la sécurité routière 2012 : L'alcool au volant : Tendances*, Ottawa, Fondation de recherches sur les blessures de la route, 2012.



## Annexe A

### Questionnaire définitif 2012-316 du CCATM

#### INDICATIONS DE LECTURE

- MINUSCULES = SCRIPT DE LECTURE
- MAJUSCULES = DIRECTIVES

#### INTRODUCTION

Bonjour, je m'appelle \_\_\_\_\_ de la société canadienne Nanos Research, spécialisée en enquête d'opinion, qui réalise une étude portant sur les problèmes de sécurité routière dans votre région. ***Ce court sondage durera à peine 10 minutes.***

**SONDAGE EN LIGNE SEULEMENT – *Si vous participez au sondage, vous serez inscrit à un tirage vous permettant de gagner l'un de cinq prix de 100 \$.***

#### SONDAGE PAR CELLULAIRE SEULEMENT –

Est-ce un bon moment pour nous faire part de votre opinion?

**OUI → CONTINUER.**

**NON →** Y a-t-il un moment qui vous conviendrait mieux pour répondre au sondage?

**OUI → PRENDRE RENDEZ-VOUS.**

**NON → METTRE FIN À L'ENTREVUE.**

#### SONDAGE PAR TÉLÉPHONE SEULEMENT – CHOIX D'UNE PERSONNE AU HASARD

Pourrais-je parler à la personne de **16** ans et plus qui célébrera son anniversaire prochainement?

**OUI → CONTINUER. SE PRÉSENTER DE NOUVEAU AU BESOIN.**

**NON →** Y a-t-il un moment qui vous conviendrait mieux pour répondre au sondage?

**OUI → PRENDRE RENDEZ-VOUS.**

**NON → METTRE FIN À L'ENTREVUE.**

#### **À LIRE UNIQUEMENT S'IL FAUT CONVAINCRE LA PERSONNE**

***Il s'agit seulement d'un sondage d'opinion, et personne ne tentera de vous vendre quoi que ce soit. Notre client ne communiquera pas avec vous à moins que vous le demandiez expressément.***

- ***Pour toute question au sujet du sondage, vous pouvez parler directement à M. Nanos, le président de Nanos Research, au \_\_\_\_\_.***
- ***Nanos Research est une entreprise membre du programme Sceau d'or de l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing auprès de qui vous pouvez vérifier l'authenticité du sondage.***

- *Veillez appeler*
- *ET MENTIONNER LE CODE DE PROJET : \_\_\_\_\_*
- *AINSI QUE SON TITRE : ENQUÊTE SUR LES COMMUNAUTÉS CANADIENNES DE NANOS RESEARCH*

- *Votre participation au sondage est CONFIDENTIELLE.*
- *Ce court sondage durera à peine 10 minutes.*
- *Vous êtes libre d'y répondre dès maintenant ou à tout autre moment qui vous conviendrait mieux.*

## QUESTIONS DE SÉLECTION

- S1. D'abord, est-ce que vous ou quiconque habitant sous votre toit travaille pour l'une des entreprises suivantes :
- Une société réalisant des études de marché ou des sondages d'opinion?  
Une agence de publicité?  
Une entreprise de communications ou de relations publiques?

**OUI À N'IMPORTE QUELLE QUESTION → METTRE FIN À L'ENTREVUE.**

- S2. SEXE (SANS POSER DE QUESTION SI POSSIBLE)

HOMME

FEMME

## A. CONDUCTEURS

- A1. Détenez-vous un permis de conduire valide délivré par votre province ou territoire qui n'est pas suspendu en ce moment?

OUI → CONTINUER

NON → **INSCRIRE NON-CONDUCTEUR** : PASSER AUX QUESTIONS DÉMOGRAPHIQUES.

- A2. Au cours des 30 derniers jours, combien de fois avez-vous conduit un véhicule automobile?

\_\_\_\_\_ jours sur 30.

SI LA RÉPONSE EST AUCUN (ZÉRO) OU JE NE SAIS PAS → **INSCRIRE NON-CONDUCTEUR** : PASSER AUX QUESTIONS DÉMOGRAPHIQUES.

## REMARQUE SUR LES QUOTAS

ATLANTIQUE	115 CONDUCTEURS par téléphone et 115 en ligne + _____	NON-CONDUCTEURS
QUÉBEC	115 CONDUCTEURS par téléphone et 115 en ligne + _____	NON-CONDUCTEURS
ONTARIO	115 CONDUCTEURS par téléphone et 115 en ligne + _____	NON-CONDUCTEURS
PRAIRIES	115 CONDUCTEURS par téléphone et 115 en ligne + _____	NON-CONDUCTEURS
ALBERTA	115 CONDUCTEURS par téléphone et 115 en ligne + _____	NON-CONDUCTEURS
C.-B.	115 CONDUCTEURS par téléphone et 115 en ligne + _____	NON-CONDUCTEURS
NORD	60 CONDUCTEURS par téléphone et 60 en ligne + _____	NON-CONDUCTEURS

## B. SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- B1. Le présent sondage porte sur la sécurité routière. Veuillez indiquer votre degré de préoccupation au sujet de chacun des problèmes suivants dans votre communauté par un chiffre de 1 à 7 où 1 signifie pas du tout préoccupé, 7 signifie très préoccupé et 4 signifie moyennement préoccupé.

### VARIER L'ORDRE DES QUESTIONS

Cellulaire au volant

Textos au volant

Alcool au volant

Conduite sous l'effet de la marijuana ou du cannabis

Conduite sous l'effet de drogues illicites comme la cocaïne, la méthamphétamine en cristaux, l'ecstasy ou la PCP (poussière d'ange)

Conduite sous l'effet d'un médicament sur ordonnance comme un analgésique, un tranquillisant, un sédatif, un antidépresseur ou un antihistaminique classique

Conduite sous l'effet d'un médicament sans ordonnance comme un relaxant musculaire, un agent d'endormissement, un décongestionnant ou un antihistaminique classique.

### ÉCHELLE

7 Très préoccupé

6

5

4 Moyennement préoccupé

3

2

1 Pas du tout préoccupé  
JE NE SAIS PAS

B2. À votre connaissance, la conduite sous l'effet de la drogue constitue-t-elle une infraction au Code criminel du Canada?

OUI

NON → PASSER À LA QUESTION B4.

JE NE SAIS PAS → PASSER À LA QUESTION B4.

B3. DANS L’AFFIRMATIVE : À votre connaissance, quel est le nombre **minimal** de mois durant lequel votre permis de conduire sera suspendu s’il s’agit de votre première condamnation pour conduite sous l’effet de la drogue en vertu du Code criminel? LIRE LA LISTE

- 1 mois
- 3 mois
- 6 mois
- 12 mois
- 18 mois
- JE NE SAIS PAS

B4. À votre connaissance, y a-t-il dans votre province ou territoire des lois complémentaires à celles du Code criminel du Canada afin d’imposer des peines pour conduite sous l’effet de la drogue?

- OUI
- NON
- JE NE SAIS PAS

B5. À votre avis, le nombre de cas de conduite sous l’effet de [INSÉRER L’UNE DES SUBSTANCES SUIVANTES] a-t-il augmenté, diminué ou resté le même au cours des cinq dernières années?

VARIER L’ORDRE DES SUBSTANCES

Alcool

Marijuana ou cannabis

Drogues illicites comme la cocaïne, la méthamphétamine en cristaux, l’ecstasy ou la PCP (poussière d’ange)

Médicaments sans ordonnance comme un relaxant musculaire, un agent d’endormissement, un décongestionnant ou un antihistaminique classique

Médicaments sur ordonnance comme un analgésique, un tranquillisant, un sédatif, un antidépresseur ou un antihistaminique classique

ÉCHELLE

- Augmenté
- Resté le même
- Diminué
- JE NE SAIS PAS

B6. À votre avis, la consommation des substances suivantes nuit-elle à la capacité d’une personne à conduire prudemment? Veuillez indiquer votre réponse sur une échelle où 1 signifie que vous êtes entièrement en désaccord, 7 signifie que vous êtes entièrement d’accord et 4 signifie que vous n’êtes ni en accord ni en désaccord. Vous pouvez répondre par n’importe quel chiffre de 1 à 7.

VARIER L'ORDRE DES SUBSTANCES

Alcool

Marijuana ou cannabis

Drogues illicites comme la cocaïne, la méthamphétamine en cristaux, l'ecstasy ou la PCP (poussière d'ange)

Médicaments sans ordonnance comme un relaxant musculaire, un agent d'endormissement, un décongestionnant ou un antihistaminique classique

Médicaments sur ordonnance comme un analgésique, un tranquillisant, un sédatif, un antidépresseur ou un antihistaminique classique

ÉCHELLE

7 Entièrement d'accord

6

5

4 Ni en accord ni en désaccord

3

2

1 Entièrement en désaccord

JE NE SAIS PAS

- B7. À votre avis, quel est le degré de probabilité qu'un conducteur soit arrêté par la police et accusé s'il est sous l'effet des substances suivantes? Veuillez indiquer votre réponse sur une échelle où 1 signifie que l'arrestation **et** l'accusation sont très peu probables, et 7 signifie qu'elles sont très probables. Vous pouvez répondre par n'importe quel chiffre de 1 à 7.

VARIER L'ORDRE DES SUBSTANCES

Alcool

Marijuana ou cannabis

Drogues illicites comme la cocaïne, la méthamphétamine en cristaux, l'ecstasy ou la PCP (poussière d'ange)

Médicaments sans ordonnance comme un relaxant musculaire, un agent d'endormissement, un décongestionnant ou un antihistaminique classique

Médicaments sur ordonnance comme un analgésique, un tranquillisant, un sédatif, un antidépresseur ou un antihistaminique

ÉCHELLE

7 Très probable

6

5

4

3

2

1 Très peu probable

JE NE SAIS PAS

## **C. CONSOMMATION PERSONNELLE D'ALCOOL ET DE DROGUE ET CONSOMMATION AVANT LA CONDUITE**

Les questions suivantes portent sur les différentes substances sur ordonnance et sans ordonnance que vous consommez.

**ARGUMENT AFIN DE CONVAINCRE : Afin de garantir l'efficacité de notre étude, nous avons besoin de réponses honnêtes. Vos réponses demeurent entièrement confidentielles et anonymes.**

C1. Au cours des 30 derniers jours, avez-vous

NE PAS VARIER L'ORDRE DES QUESTIONS

a. Pris un relaxant musculaire, un agent d'endormissement, un décongestionnant ou un antihistaminique classique sans ordonnance?

b. Pris un analgésique, un tranquillisant, un sédatif, un antidépresseur ou un antihistaminique classique sur ordonnance?

c. Consommé une boisson alcoolique?

d. Consommé de la marijuana ou du cannabis?

e. Consommé une drogue illicite comme la cocaïne, la méthamphétamine en cristaux, l'ecstasy ou la PCP (poussière d'ange)?

ÉCHELLE

Oui

Non

JE NE SAIS PAS

SI TOUTES LES RÉPONSES SONT NON OU JE NE SAIS PAS, PASSER À LA PARTIE D.

### **MÉDICAMENTS SANS ORDONNANCE**

SI LA PERSONNE A PRIS L'UN DES MÉDICAMENTS SANS ORDONNANCE ÉNUMÉRÉS À C1a

C2a. Au cours des 30 derniers jours, combien de fois avez-vous pris un relaxant musculaire, un agent d'endormissement, un décongestionnant ou un antihistaminique classique sans ordonnance avant de conduire?

\_\_\_\_\_ fois

SI LA RÉPONSE EST ZÉRO (0), PASSER À C3

SI LA PERSONNE REFUSE DE RÉPONDRE, PASSER À C3

C2b. Au cours des 30 derniers jours, combien de fois avez-vous conduit dans les deux heures suivant la consommation d'alcool pendant que vous preniez l'un de ces médicaments sans ordonnance?

\_\_\_\_\_ fois

SI LA RÉPONSE EST ZÉRO (0)

LA PERSONNE REFUSE DE RÉPONDRE

#### **MÉDICAMENT SUR ORDONNANCE**

SI LA PERSONNE A PRIS L'UN DES MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE ÉNUMÉRÉS À C1b :

C3a. Au cours des 30 derniers jours, combien de fois avez-vous pris un analgésique, un tranquillisant, un sédatif, un antidépresseur ou un antihistaminique classique sur ordonnance avant de conduire?

\_\_\_\_\_ fois

SI LA RÉPONSE EST ZÉRO (0), PASSER À C4

SI LA PERSONNE REFUSE DE RÉPONDRE, PASSER À C4

C3b. Au cours des 30 derniers jours, combien de fois avez-vous conduit dans les deux heures suivant la consommation d'alcool pendant que vous preniez l'un de ces médicaments sur ordonnance?

\_\_\_\_\_ fois

SI LA RÉPONSE EST ZÉRO (0)

LA PERSONNE REFUSE DE RÉPONDRE

#### **ALCOOL**

SI LA PERSONNE A DIT AVOIR CONSOMMÉ DE L'ALCOOL À C1c :

C4. Au cours des 30 derniers jours, combien de fois avez-vous pris le volant dans les deux heures suivant la consommation de plus d'un verre d'alcool? « Verre », s'entend de 355 ml (12 oz) de bière ou de vin panaché (*cooler*), de 148 ml (5 oz) de vin de table ou encore de 44 ml (1,5 oz) de spiritueux à 40 pour cent d'alcool/volume comme de la vodka ou du whiskey.



\_\_\_\_\_ fois

SI LA PERSONNE NE SAIT PAS → DONNER UN CHOIX DE RÉPONSE :

- 1 fois
- 2 fois
- 3 fois
- 4 fois ou plus

SI LA RÉPONSE EST ZÉRO (0), PASSER À C5

SI LA PERSONNE NE SAIT TOUJOURS PAS OU REFUSE DE RÉPONDRE, PASSER À C5

## MARIJUANA

SI LA PERSONNE A DIT AVOIR CONSOMMÉ DE LA MARIJUANA OU DU CANNABIS À C1d :

C5a. Au cours des 30 derniers jours, combien de fois avez-vous consommé une quantité quelconque de **marijuana ou de cannabis** au plus **quatre** heures avant de conduire?

\_\_\_\_\_ fois

SI LA RÉPONSE EST ZÉRO (0), PASSER À C6

SI LA PERSONNE REFUSE DE RÉPONDRE, PASSER À C6

C5b. Au cours des 30 derniers jours, combien de fois avez-vous pris le volant dans les quatre heures suivant la consommation d'alcool **et** de marijuana?

\_\_\_\_\_ fois

SI LA RÉPONSE EST ZÉRO (0)

LA PERSONNE REFUSE DE RÉPONDRE

## DROGUES ILLICITES

SI LA PERSONNE A DIT AVOIR CONSOMMÉ DES DROGUES ILLICITES À C1e :

C6. Au cours des 30 derniers jours, combien de fois avez-vous consommé de la cocaïne, de la méthamphétamine en cristaux, de l'ecstasy ou de la PCP (poussière d'ange) avant de conduire?

\_\_\_\_\_ fois

LA PERSONNE REFUSE DE RÉPONDRE

C6b. Au cours des 30 derniers jours, combien de fois avez-vous conduit dans les deux heures suivant la consommation d'alcool pendant que vous preniez l'une des drogues illicites mentionnées?

\_\_\_\_\_ fois

SI LA RÉPONSE EST ZÉRO (0)  
LA PERSONNE REFUSE DE RÉPONDRE

## **D. MESURES DE PRÉVENTION DE LA CONDUITE SOUS L'EFFET DE LA DROGUE**

- D1. Les mesures juridiques suivantes visent le contrôle de la conduite sous l'effet de la drogue. Veuillez indiquer votre appui à l'égard de chaque mesure au moyen d'une échelle de 7 points où 1 signifie que vous la désapprouvez entièrement, 7 signifie que vous la soutenez entièrement et 4 signifie que vous ne la désapprouvez ni ne la soutenez. Vous pouvez répondre par n'importe quel chiffre de 1 à 7.

VARIER L'ORDRE DES MESURES

La police peut suspendre sur-le-champ le permis de conduire des conducteurs sous l'effet de la drogue pour au moins trois jours.

Les conducteurs que la police soupçonne d'être sous l'effet de la drogue devraient être contraints de se soumettre à un test de coordination physique en bordure de la route.

La police peut arrêter au hasard n'importe quel conducteur et lui enjoindre de fournir sur-le-champ un échantillon de salive afin de détecter la présence de drogue.

Les conducteurs impliqués dans un accident avec mort ou blessure doivent se soumettre à un test de dépistage d'alcool ou de drogue au moyen de l'urine ou du sang.

- 7 Soutient entièrement la mesure  
6  
5  
4 Ne soutient ni ne désapprouve la mesure  
3  
2  
1 Désapprouve entièrement la mesure  
JE NE SAIS PAS

## **CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES**

- Z1. **CONDUCTEURS ET NON-CONDUCTEURS : INSCRIRE LE CODE DE LA RÉGION POUR L'ÉCHANTILLON**

**ATLANTIQUE  
QUÉBEC  
ONTARIO  
PRAIRIES  
ALBERTA  
COLOMBIE-BRITANNIQUE  
NORD**

Z2. **CONDUCTEURS ET NON-CONDUCTEURS** : Quelle est votre année de naissance?

19 \_\_ \_\_

**NON-CONDUCTEURS : PASSER AUX REMERCIEMENTS**

Z3. Quel est votre niveau de scolarité?

Études secondaires non terminées  
Diplôme d'études secondaires  
Études collégiales ou universitaires non terminées  
Diplôme collégial  
Diplôme universitaire de premier cycle (baccalauréat)  
Études supérieures  
LA PERSONNE REFUSE DE RÉPONDRE

Z4. Êtes-vous principalement :

Étudiant  
Employé à temps plein  
Employé à temps partiel  
Retraité  
Sans emploi  
LA PERSONNE REFUSE DE RÉPONDRE

Z5. Quelles autres langues, à l'exception du français, parlez-vous à la maison?

Anglais  
Italien  
Espagnol  
Portugais  
Ukrainien  
Arabe  
Polonais  
Chinois  
Pendjabi  
Somali  
Allemand  
Grec  
Autre (veuillez préciser)  
Aucune

Z6. Dans quelle plage se situe le revenu annuel brut de votre ménage?

De 0 \$ à moins de 25 000 \$

De 25 000 \$ à moins de 40 000 \$

De 40 000 \$ à moins de 60 000 \$

De 60 000 \$ à moins de 80 000 \$

De 80 000 \$ à moins de 100 000 \$

De 100 000 \$ à moins de 125 000 \$

De 125 000 \$ à moins de 150 000 \$

150 000 \$ et plus

LA PERSONNE REFUSE DE RÉPONDRE

***Nous vous remercions d'avoir participé à notre enquête!***